

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme CHAIZE, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, Mme MONET, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, Mme MAUGER pouvoir à Mme VILLECOURT, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ROCHER

**Absents** : Mme NGO DJOB, Mme MOROSAN, M. RICHARD, Mme YOT.

**Secrétaire de séance** : M. KAYAL

**N° DEL-2023-089**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE, AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS « TROPHEES DE L'INNOVATION TOURISTIQUE »**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du 25 septembre 2023,

CONSIDERANT que la ville de Saint-Prix sollicite le Conseil départemental du Val d'Oise, dans le cadre de l'appel à projets « Trophées de l'innovation touristique », au titre de son projet de parcours des Illustres de Saint-Prix, à hauteur de 50 % du montant HT de la prestation gravure qui s'élève à 9 906,00 € HT.

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Christophe SEFRIN ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1** : AUTORISER Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction de l'Attractivité, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme du Conseil départemental du Val d'Oise, à hauteur de 50 % du montant HT de la prestation gravure, dans le cadre de l'appel à projets « Trophées de l'innovation touristique », au titre de son projet de parcours des Illustres de Saint-Prix.

**Article 2** : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

**Article 3** : DIT que la subvention sera versée au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire

